



**Réponse M. le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel et de M. le Premier ministre Luc Frieden à la question parlementaire n°2889 du 17 septembre 2025 de l'honorable Députée Sam Tanson**

- 1) Le gouvernement entend-il mettre en place un cadre national relatif à de potentielles sanctions contre la politique du gouvernement israélien, indépendamment d'une décision européenne concertée ?**

Le gouvernement évalue actuellement l'ensemble des options à sa disposition pour apporter une réponse adaptée à la situation au Moyen Orient, y compris, le cas échéant, des mesures restrictives au Luxembourg, dans le plein respect du cadre juridique international, européen et national.

- 2) Quelles formes de sanctions sont actuellement à l'étude ? S'agit-il uniquement de sanctions individuelles contre des personnes impliquées dans des violations du droit international, ou bien le gouvernement considère-t-il également d'autres mesures telles que la suspension de programmes bilatéraux, la remise en question de certaines dispositions de l'accord d'association UE-Israël, voire une réévaluation du bureau LTIO à Tel Aviv, et dans l'affirmative, lesquelles ?**

Comme retenu dans le débat public autour de la pétition n°3231 du 2 juillet 2025, le ministre tiendra la Chambre des députés informée des possibilités et des mesures que le gouvernement se propose de prendre.

- 3) Le gouvernement a-t-il défini des critères politiques ou juridiques qui guideraient la mise en œuvre éventuelle de telles sanctions au niveau national ?**

Les mesures adoptées au Luxembourg doivent respecter le principe de proportionnalité et demeurer conformes au droit européen et au droit national.

Luxembourg, le 13 octobre 2025

Le ministre des Affaires étrangères et du  
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel